



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

autisme

Question écrite n° 2990

Texte de la question

M. Jean-Claude Mathis attire l'attention de Mme la ministre de la santé, de la jeunesse et des sports sur les thérapies comportementales des maladies comme l'autisme ou les troubles du développement et/ou du comportement. En effet, ces méthodes - développées essentiellement grâce à la mobilisation de l'association Pas à Pas - ne sont pas reconnues en France. Elles semblent pourtant être efficaces. En effet, des études scientifiques le montrent, de très nombreux parents s'en satisfont et beaucoup de pays (Grande-Bretagne, Belgique, Italie, Allemagne, Canada...) ont adopté ces méthodes depuis plus de trente ans. Aussi, il lui demande de bien vouloir mettre en oeuvre une procédure de reconnaissance et de prise en charge des traitements comportementaux de l'autisme et des troubles du développement de l'enfant et de favoriser la diffusion de cette méthode en France.

Texte de la réponse

Les programmes d'intervention à référence comportementale sont développés surtout en Amérique du Nord et en Europe du Nord. Il s'agit généralement de programmes précoces intensifs conçus pour susciter des progrès globaux et améliorer à long terme l'évolution des enfants atteints d'autisme. Une étude a été conduite à la demande du ministère de la santé, de la jeunesse, des sports et de la vie associative, afin de disposer d'un recensement des données scientifiques françaises et internationales relatives aux interventions éducatives, pédagogiques et thérapeutiques proposées dans l'autisme. Ce travail précise que des résultats vont dans le sens de l'efficacité de certains programmes d'intervention à référence comportementale et/ou développementale. Toutefois, la littérature scientifique ne permet pas encore de comparer l'effet des différents programmes intensifs précoces (application d'intensité et de durée différentes, populations différentes). Une veille dans le domaine de la recherche et des pratiques sur l'autisme et les troubles envahissants du développement en France et à l'étranger est confiée au groupe de suivi scientifique de l'autisme qui a été installé en juin 2007 dans le cadre de la mise en oeuvre du plan autisme 2005-2007. Ce groupe composé de personnalités scientifiques est également chargé de contribuer à l'élaboration et à la diffusion auprès des professionnels concernés d'outils méthodologiques et de guides de bonnes pratiques, en lien avec les centres ressources de l'autisme, l'Agence nationale de l'évaluation de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux et la haute autorité de santé (HAS). Enfin, un nouveau plan autisme 2008-2010 est en cours d'élaboration. Il a en outre pour objectif de parvenir à un consensus sur les bonnes pratiques d'accompagnement des personnes autistes. Il devra aussi permettre de mieux répondre aux besoins des familles en développant de nouvelles solutions de prise en charge dans l'intérêt des enfants et de leur famille.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Claude Mathis](#)

Circonscription : Aube (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 2990

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Santé, jeunesse et sports

Ministère attributaire : Santé, jeunesse, sports et vie associative

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 14 août 2007, page 5243

Réponse publiée le : 8 avril 2008, page 3095